

St Georges sur Loire le 30 Avril 2023



COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION

Du vendredi 14 Avril 2023

Aux amis réunis à Port – Girault, St Georges sur Loire

ETAIENT PRESENTS :

* Les élus : M. Yves BERLAND maire de Chaudefonds sur Layon et vice-président en charge de la « Collecte et traitement des déchets » à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE, M. Philippe MAILLART maire de St Georges sur Loire, Mme Araceli FRANCO conseillère municipale à St Georges sur Loire et membre du Comité syndical de 3RD'Anjou.

* les membres du conseil d'administration APAE 49 : M. Jack MARTIN, président et responsable de St Georges sur Loire - Mme Marie-Odile MARTIN, secrétaire - M. Michel BOIDRON, responsable d'Ingrandes et Champtocé sur Loire, coordinateur nord Loire - M. Jean-Pierre MERLET, trésorier et responsable de St Aubin de Luigné et de St Lambert du Lattay, coordinateur sud Loire - Mme Jeannine MERLET, secrétaire et responsable de Chaudefonds sur Layon - M. J. F. MAITRE, site internet APAE 49 - Mr Paul CADY responsable APAE49 de St Germain des Prés - M. Patrice CLAIR responsable de Verrières en Anjou - M. François DUMAS responsable de l'Île de Chalennes - Mme Colette FARDEAU, responsable de Chalennes sur Loire - M. Claude GODIN, responsable de Denée.

EXCUSES : M. Marc SCHMITTER, président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE, Mme Marie-Madeleine MONNIER maire de Chalennes sur Loire, Mr et Mme Allen CARTER membres du C.A. de l'association et responsables de Rochefort sur Loire.

I. LE MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT : Le Président Jack MARTIN ouvre la séance à 20 h 40 devant une assemblée de 60 personnes environ et remercie chaleureusement les élus qui nous font l'honneur de leur présence ainsi que les adhérents pour leur fidélité à l'association. Il donne la parole à François DUMAS aujourd'hui membre du conseil d'administration d'APAE49. Celui-ci informe l'assemblée sur les raisons qui ont engendré la dissolution de l'association ANC49 dont il était le responsable ; parmi elles essentiellement un manque d'effectifs. Les adhérents de cette dernière ont été invités à rejoindre APAE49.

II. LE SITE INTERNET : J.-F. MAITRE présente le site internet d'APAE49 facilement consultable en tapant tout simplement « APAE49 » (Accès direct sans mot de passe). Il invite les adhérents à le consulter pour découvrir entre autres les précieuses informations sur les différents systèmes d'assainissement et les démarches à effectuer dans le cas d'une installation ou d'une rénovation.

III. LES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT

Compte Rendu du conseil d'exploitation du 01 Mars 2023.

1°- Rappels :

- ▶ Les missions de contrôle obligatoire et de surveillance sont assurés par des agents de la CCLLA, en régie depuis le 01 Janvier 2021.
- ▶ Un Conseil d'exploitation composé de 5 membres assure la gestion de la régie : fonctionnement, comptes et projets de budget. Ce dernier est soumis au conseil communautaire ainsi que toutes propositions utiles.
- ▶ Le budget doit s'équilibrer avec les recettes générées par les contrôles des ANC (périodiques, cession, conception, réalisation, voire les pénalités).

Le Conseil Communautaire a fixé à 8 ans la fréquence des contrôles périodiques de fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC), la loi précisant 10 ans au maximum.

2° - Mise aux normes d'une installation

- ▶ Installation existante non conforme : une installation existante est considérée non conforme si :
 - Elle présente des dangers pour la santé des personnes ;
 - Elle présente un risque avéré de pollution de l'environnement.

→ Dans ce cas les travaux sont à réaliser sous **quatre ans**.
- ▶ Installation incomplète ou sous-dimensionnée : le SPANC identifie les travaux nécessaires à la mise en conformité.
- ▶ Absence totale d'installation : les travaux de mise en place d'un assainissement non collectif sont à réaliser dans un **délaï d'un an à compter de la réception du rapport**.
- ▶ A l'occasion d'une vente : s'il s'avère que l'ANC n'est pas aux normes, des travaux de mise en conformité s'imposent pour l'acquéreur dans un **délaï d'un an maximum après la signature de l'acte de vente**

3° - Tarifs 2023.

Type de contrôle pour ANC de capacité ≤ 20EH	Prix TTC	2022/2023
Contrôle périodique de fonctionnement des installations	114,40 €	+6,12%
Contrôle de conception pour installation neuve ou à réhabiliter	100,32 €	+14,00%
Contrôle de réalisation pour installation neuve ou à réhabiliter	162,80 €	+5,71%
Contrôle avant la vente d'un bien immobilier	195,80 €	+7,88%

Pénalité de 416,00 € TTC (+92,95%) : pour obstacle à la mission de contrôle ou travaux de mise aux normes non effectués dans les délais si le système d'assainissement a été jugé non conforme lors du contrôle.

4° - Programmation des prochaines communes pour les contrôles périodiques : 2485 installations potentielles sur 4 ans environ.

Dans l'ordre : → Vauchrézien → Sainte Melaine s/ Aubance → Mozé s/ Louet → Saint Jean de la Croix → Denée → Rochefort s/ Loire → Saint Aubin de Luigné → Saint Lambert du Lattay → Beaulieu s/ Layon

Actuellement le taux de conformité s'élève à 78%. Il prend en compte les installations non conformes à réhabiliter à l'occasion d'une vente.

IV. LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA CCLLA DANS LE DOMAINE DES DECHETS.

Questions posées aux élus et aux dirigeants de 3RD'Anjou syndicat de collecte.

1° - Rappels

- ▶ Au 1^{er} Janvier 2022 le SMITOM Sud Saumurois a cédé la place à « 3R d'ANJOU », un syndicat pour la **Réduction, le Réemploi et le Recyclage des déchets en Anjou** qui dessert 121 000 habitants sur 52 communes. La CCLLA (57 000 hab.) représente 47% de son territoire.
- ▶ Dans le cadre d'une harmonisation de la gestion des déchets, la CCLLA a choisi d'appliquer la **Redevance incitative (Ri)** comme mode de tarification unique sur l'ensemble de son territoire. La **Ri mini annuelle correspond à 8 levées par an pour les bacs ordures ménagères et 12 levées pour les bacs emballages**. Attention aux levées supplémentaires qui viennent impacter la facture !
- ▶ Pour limiter le montant de la redevance, il est possible de demander des bacs plus grands ou plus petits en fonction de vos besoins : opération gratuite une fois par an.
- ▶ Pour un besoin ponctuel penser aux points d'apport volontaire. Ouverture de la borne avec le **Badge Déchets Particuliers**.
- ▶ Afin de réduire le volume des emballages il est conseillé d'utiliser les bacs à emballages dans les magasins, de mettre les plus gros cartons à la déchèterie, de couper les emballages non compressibles, de les écraser et de les plier quand c'est possible, de limiter la pub,...

2° - Tarifs 2023

Bacs : volume		Coût Total Annuel	Levée supplémentaire	
OM	CS		OM	CS
140	140	145 €	Bac 140 l 4,70 €	Bac 140 l 3,20 €
140	240	158 €		
140	360	175 €		
240	140	161 €	Bac 240 l 7,50 €	Bac 240 l 5,50 €
240	240	174 €		
240	360	191 €		
360	140	179 €	Bac 360 l 11,50 €	Bac 360 l 8,00 €
360	240	192 €		
360	360	209 €		

Augmentations : Ordures ménagères bac 140 litres : +14% ; Emballages bac 140 litres : +10,5%

3° - Les points de collecte : les usagers éloignés de ces points interrogent le syndicat et les élus

- Ils demandent soit l'utilisation de véhicules plus petits pour passer au plus près des habitations, soit la mise en place de containers à puce sur les lieux de ramassages et la mise à disposition de petites poubelles plus faciles à déplacer. Cette question est évoquée tout particulièrement par les usagers situés de part et d'autre de la levée de la Loire.

→ Intervention des 3 élus présents : M. BERLAND, Mme FRANCO, M. MAILLART.

Réponse : « *Le problème est à l'étude avec toutes les difficultés de mise en place que cela représente, la levée étant une construction protégée à laquelle on ne peut toucher.* »

- Des exonérations totales ou partielles de la Ri dans certaines situations ont été demandées. (Ex. 1200 m à parcourir pour aller déposer les bacs)

Réponse de 3RD'Anjou : « *La réglementation évolue, les pratiques et le financement également. A ce jour, aucune dérogation n'est accordée sur les 3RD'Anjou dans le cas explicité, de même qu'aucune majoration n'est appliquée pour les surcoûts de collecte dans les écarts nécessitant pourtant plus de kms... »*

Au-delà de l'incitation à trier et émettre le moins de déchets possible, chose que nous défendons, force est de constater que ce service public est loin d'être équitable. Il nous semble nécessaire que nos élus écoutent les propositions de bon sens des habitants concernés et qu'ils se penchent urgemment sur le problème des écarts.

4°- Intervention de M. CAILLEAU ancien maire de St Lambert du Lattay

Il nous fait part, chiffres à l'appui, de l'exaspération des dirigeants de certaines structures de sa commune (commerces, EPHAD,...) pour lesquelles la Ri ne cesse d'augmenter avec des taux devenus insupportables et qui dépassent l'entendement. Une intervention remarquée qui a fait réagir l'assemblée sincèrement subjuguées.

C'est pour nous l'occasion de dénoncer :

- le manque de transparence de 3RD'Anjou concernant le budget. Mr Berland nous dit que celui-ci est équilibré ce que nous voulons bien entendre mais quel en sont les contenus ?
- le manque d'information, en amont, de ces structures sur les mesures à prendre pour diminuer le coût de la redevance.

V. LES VIDANGES GROUPEES : Tarifs 2023.

Afin de faciliter nos regroupements d'usagers, merci de préciser aux responsables ci-dessous, **vos nom, prénom, votre hameau, votre commune, la nature de votre assainissement**, un mois au moins avant la date souhaitée d'intervention, le regroupement devant s'inscrire dans un rayon de 5 km.

Nord Loire : Mr Michel BOIDRON 06 83 92 75 95 Email : michel.boidron@orange.fr

Sud Loire : Mr J-Pierre MERLET 02 41 78 37 70 Email : jpmerlet@orange.fr

220,00 € HT pour une fosse seule non regroupée de 1 à 3m3 soit	242,00 € TTC
170,00 € HT par fosse pour 4 fosses regroupées soit	187,00 € TTC
161,00 € HT par fosse pour 6 fosses regroupées soit	177,10 € TTC

Pour 6 vidanges sur plusieurs communes le tarif pour 4 fosses est appliqué.

Ce tarif s'entend :

- Pour une contenance jusqu'à 3m3 au-delà ajouter 28,00 € HT soit..... **30,80 € TTC**
- Pour une distance d'accès jusqu'à 30 mètres au-delà ajouter **36,85 € TTC**
- Nettoyage bac à graisse ou poste de relèvement **36,85 € TTC**
- Si débouchage canalisation de la fosse sur environ 5ml **33,00 € TTC**

Ce tarif Comprend :

- Le déplacement, installation et repli du matériel,
- Le pompage et nettoyage à la haute pression de la fosse,
- La déshydratation des boues sur place et remise en eau de la fosse immédiate,
- Le transport et évacuation des boues dans un centre de compostage agréé,
- La fourniture d'un bordereau de suivi des déchets.

§ Toutes les fosses doivent être dégagées et prêtes pour l'intervention à l'arrivée du camion

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Jack MARTIN nous fait part de la question écrite posée par Madame Christine HERZOG sénatrice de la Moselle à Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (publiée dans le JO du Sénat le 23/03/2023) L'installation très onéreuse (entre 8 et 20 000 €) d'un ANC est à la charge des habitants, aussi leur demande-t-elle comment des ménages aux très faibles retraites (1000 € en moyenne) peuvent procéder à la création d'un ANC à coûts très réduits sachant par ailleurs qu'ils ne sont pas éligibles à des prêts bancaires. Réponse à venir

Autres sujets abordés, à découvrir sur le site APAE49 :

- Arrêté en vigueur au 27 mars 2023 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des Assainissements Non Collectifs
- Contrôle des installations d'assainissement individuel
- La pénalité infligée aux propriétaires refusant les contrôles du SPANC peut-être désormais majorée de 400%

La séance a été levée vers 23h00. Le verre de l'amitié a clôturé la soirée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Jack MARTIN



Rappel : Cotisation 2022/2023 : 5,00 €
Adresse : APAE 49
 La Haute Guibrette
 49170 ST GEORGES SUR LOIRE
Tél. : 02 41 39 57 42
Email : guibrette@orange.fr

ANC : Assainissement Non Collectif
 CCLLA : Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance
 Ri : Redevance incitative

Merci diffuser l'information autour de vous.

